

Bulletin Municipal

www.comunevillarslesbois.fr

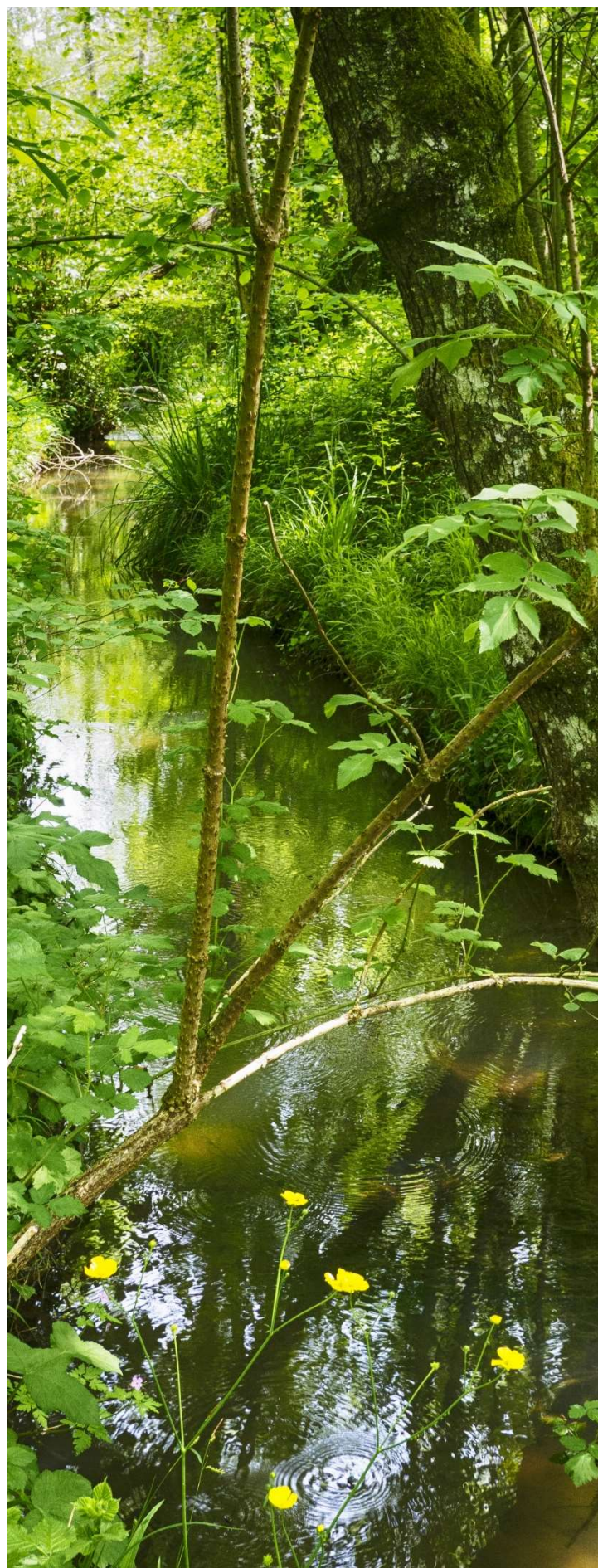


2024

N° 29

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Les associations de la commune	4-13
L'école de musique	14
Les pompiers	15
Les finances de la commune	16
Les comptes-rendus municipaux	17-26
Adhésion « Les Maires pour la Planète »	27
Elagage et taille des haies et arbres	27
Fleurissement de nos villages	27
Etat civil / Le SIPAR	28
La MARPA	29
Facebook / Nouveaux arrivants	30
Horaires ouverture de la mairie	30
Dates à noter	30
Fourrière communale / SPA de Saintes	31
Recensement de la population 2024	32
L'heure civique Villarboisienne	33
La Cagouille Pizza	34
Les spécialités japonaises de Mélanie	34
Horaires des bureaux de poste	35
Information ENEDIS	35
Numéros à connaître	35
Fin du cuivre	36
Aides financières pour l'assainissement	37
Vos conseillers départementaux	38
Carte du canton de Chaniers	38
La CDA change de nom	39
Horaires de la déchèterie de Burie	39
Portail ECOCITO	39
Coordinateurs autonomie / PAD	40
L'art à côté de l'eau...	41





Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,

Une nouvelle année s'achève et laisse place à 2024. 2023 voit arriver à leur terme plusieurs projets sur notre commune. Les couvertures photovoltaïques sont en place avec les ombrières et la toiture de la salle des fêtes, c'est à présent l'équivalent de 80 foyers de consommation électrique produit en local. A tout projet de production électrique, il y a des désagréments. Certains diront que ces ombrières ne sont pas très jolies, d'autres n'aiment pas les éoliennes, d'autres préféreraient peut-être une centrale nucléaire à leur porte. Le plus respectueux pour l'environnement est de consommer moins, c'est à la portée de tous. Outre les ombrières, c'est à présent un parking éclairé et un terrain de pétanque couvert qui sont à la disposition de la population. Ainsi Villars donne sa part dans la production d'énergies renouvelables. Un autre projet communal important se termine également, la réhabilitation de l'ancienne école en atelier. Merci aux entreprises pour la qualité du travail produit. Merci également aux élus qui ont œuvré très concrètement et toujours bénévolement pour finaliser cette construction en minimisant le coût. La reconstruction d'un ensemble bâti en ruine à Chautabry est terminée. C'est maintenant 4 nouveaux logements gérés par la SEMIS qui sont disponibles. La commune est présente pour l'attribution de ces logements, si vous connaissez des personnes en recherche elles peuvent se faire connaître à la mairie. Vous allez rencontrer en ce début d'année notre agent recenseur, notre commune fait partie de la vague de recensement obligatoire. Merci de lui réserver le meilleur des accueils pour cette mission très importante pour notre collectivité.

Je le fais tous les ans mais il est bon de se répéter parfois, merci à tous les bénévoles qui s'impliquent fortement dans nos associations communales. Je ne vais pas citer toutes les manifestations de Villars les Bois cette année, elles sont très nombreuses pour notre petite commune. Leurs portes sont ouvertes à celles et ceux qui souhaitent s'investir. Mais plus modestement, c'est votre simple présence à ces événements qui donne l'énergie nécessaire aux bénévoles pour poursuivre cet investissement.

Une nouvelle action sera engagée en 2024 par la CDA de Saintes pour inciter les propriétaires à mettre sur le marché des maisons vides depuis trop longtemps. Notre commune est celle qui a le plus de logements vacants sur son territoire (*en pourcentage*). Nous sommes à la disposition des propriétaires pour les accompagner si nécessaire pour des projets de vente, location, réhabilitation.

Un nouveau projet devrait être engagé pour 2024, la réfection du chauffage de la salle des fêtes et des logements communaux de l'ancienne école. Les factures énergétiques sont de plus en plus lourdes, un système de chauffage plus vertueux sera le bienvenu.

Nous poursuivons sans relâche l'entretien des routes et fossés communaux. C'est un budget conséquent pour notre commune avec des travaux toujours plus lourds, toujours plus nombreux. Merci à tous les propriétaires qui font leur part de travail en élaguant les parties boisées en bordure de leur parcelle. Pour les autres qui ignorent les courriers de la mairie, je leur rappelle que cet élagage est une obligation légale, être propriétaire c'est également avoir quelques devoirs.

Enfin, je tiens à remercier tous les agents du SIVOM (Migron, Le Seure, Villars) qui œuvrent au quotidien pour maintenir un service public communal de qualité, ils sont à votre écoute en mairie et ailleurs pour vous servir. Remercier également l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement régulier à mes côtés pour servir au mieux les intérêts de la commune. Tout le conseil reste à votre écoute pour tenter de répondre à vos attentes.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2024. Qu'elle porte allégrement toutes vos espérances et celles de vos proches.

Fabrice Barusseau



ACCA DE VILLARS LES BOIS

Cette année encore, l'ACCA de Villars les Bois a délivré 60 cartes de membres au total.

Pour la saison 2023-2024, nous avons obtenu une attribution de 41 chevreuils et 8 sangliers dont 2 sangliers de moins de 20 kg.

Pour cette saison, 410 oiseaux (*faisans et perdreaux*) ont été lâchés.

Le 9 juin dernier, s'est déroulée notre assemblée générale. Nous avons eu des départs et également des arrivées, c'est pour cela que le bureau a subi quelques changements :

Composition du bureau :

Président : Bonneau Victor

Secrétaire : Péré Ambre

Trésorier : Philippe Benjamin

Membres du bureau : Péré Vincent, Bernard Jack, Charrier Jean-Paul, Péré Patrick, Perche Daniel et Charrier Sébastien.

Nous souhaitons remercier Bernard Rullier pour son investissement (*trésorier puis secrétaire*) depuis plus de 20 ans au sein du bureau. Il reste malgré tout disponible pour donner des coups de main.

Vincent Péré a souhaité lui aussi prendre du recul en arrêtant la présidence mais il est toujours présent au sein du bureau, on le remercie également.

Le 26 juillet dernier, nous avons effectué pour la deuxième fois un lâcher de 60 faisans de Mandchourie pour la réintroduction de faisans « sauvages ».

Le 15 août dernier, lors de la journée Villars en fête, nous avons organisé une initiation au tir à l'arc qui a rencontré beaucoup de succès, on vous en remercie.

Le banquet de chasse aura lieu le 03/02/2024 à la salle des fêtes de Villars les Bois et la journée de pêche le 06/04/2024 à l'étang des Rochers.

Le bureau de l'ACCA vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2024.



Le Président, Victor Bonneau

Initiation au tir à l'arc
15 août 2023



AMICALE VILLARBOISIENNE

L'Assemblée Générale de l'Amicale Villarboisienne s'est tenue à Villars le 07 janvier. Nous remercions toutes les personnes présentes (27- 5 excusés) ainsi que Monsieur le Maire, Fabrice Barusseau et les conseillers municipaux d'avoir été parmi nous. Nous remercions également Sara et Marie qui nous apportent un grand soutien tout au long de l'année.

Passons à nos activités de 2023 :

25 février : repas carnaval qui a rassemblé 120 personnes.

15 avril : repas choucroute 62 personnes + tombola.

21 mai : croisière sur la Charente 34 personnes.

09 décembre : repas de Noël 100 personnes, un vrai succès !

Ainsi que toutes nos autres manifestations et bien sûr nos réunions mensuelles (2ème et 4ème jeudi du mois), notre repas « resto » pour fêter les 90 ans de Guy Barillot et nos sorties en autocar à Dancharia.

Quelques dates pour 2024 :

Repas carnaval : 24 février

Repas cassoulet : 13 avril

Sortie cabaret : 26 mai

L'Amicale Villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année et une bonne santé pour 2024.

Pour le bureau, la secrétaire
Breuillat Lucette (lucettebreuillat@gmail.com)

Composition du bureau

Président : Robert Chalifour

Trésorière : Annie Kermarrec

Secrétaire : Lucette Breuillat

☎ 06.80.00.31.97

☎ 06.78.86.36.90

☎ 07.71.56.60.39

Repas carnaval



Sortie en autocar à Dancharia



Activités 2023 Arts-Terre

Le 12 mars a eu lieu l'assemblée générale d'Arts-Terre qui a élu son conseil d'administration composé de : Barbraud Jean-Claude (Bercloux) - Barillot Geneviève (Villars les Bois) – Begaud Chantal (Villars les Bois), trésorière - Delezay Didier (Migron) - Delezay Marie (Migron), secrétaire - Grolaud Alain (St Bris des Bois) - Herpin Martine (Villars les Bois) - Morlay Lucie (Migron) – Taunay Miguel (Villars les Bois), président - Touzinaud Cosette (Authon), secrétaire adjointe.

4 commissions pour animer les activités

Cultivons la biodiversité

Tour de ferme le 18 juin - Découverte du lieu de production et de l'activité de Romaric Chollet à Louzignac, spécialisé dans la culture de plantes à épices, aromatiques et médicinales. L'après-midi fût consacré à la visite du bourg de Haimps et l'éco-musée de la ferme « du Pas du Loup » à Matha.

Atelier jus de pomme du 22 septembre au 4 novembre - Des ateliers participatifs pour valoriser ses fruits et repartir avec ses bouteilles ont été organisés au bénéfice de particuliers, associations et école.

Vendangeur d'un jour le 23 septembre - Une récolte est synonyme de travaux partagés d'autant plus quand elle se fait à la main. Un espace-temps pour découvrir le travail du vigneron, son environnement, partager un bon repas, discuter, blaguer en famille, entre amis.

Course de côtes le 24 septembre - Courir & Agir pour planter des arbres - Course, marche et rando VTT au gré des côtes et descentes de Villars les Bois.

Atelier plantation de haie - Cet hiver une haie fruitière sera plantée pour le bonheur des animaux et celui des humains sur un terrain communal de Villars les Bois.

Culture

Les rencontres de l'alambic

Le 23 avril - Avec Eloi Audoin-Rouzeau pour son livre "Ouvre ton aile au vent".

Le 10 septembre - Avec Nadine Lagors et Klytia Le Guen autour de leur livre "En conversation".

Les soirées de l'alambic

Le 20 mai - Avec Peach pour son conte humoristique "Von Griffonobel".

Le 17 juin - Un atelier initiation à l'improvisation théâtrale pour les enfants et une soirée spectacle autour d'une méthode participative et ludique de l'improvisation.

Les animations des "Marchés Paysan d'Arts-Terre" du 21 avril au 6 octobre 14 groupes : More than three - Jeunes musiciens du territoire - Melvin dans les nuages - Kieran Thorpe - Sowge - Les Baluchons - L'Air de rien - Ben - Duo Paillaud-Sicot - Luceras - Tierco&Co - Herbe folle - Double croche - Les faucheuses.

Marché Paysan

Une vingtaine de producteurs locaux sont présents toute l'année les 1er et 3ème vendredi de 17 à 21h. Les produits de 1ère nécessité sont disponibles sur ce marché.

Les bénévoles d'Arts-Terre proposent des fruits de saison (*fraises, tomates, abricots, pommes, poires, kiwis, agrumes*) et des produits laitiers (*yaourt, fromage blanc, crème fraîche, skyr*) en précommande par mail à venir chercher sur le marché.

Merci pour ceux qui sont fidèles à ce marché local. Vos achats ont un sens, les producteurs/artisans se sentent soutenus et vous remercient.

Nature Histoire Patrimoine

Le 15 mars - Sortie ornithologique : Les canards en migration dans le marais de Brouage.

Le 29 avril - Sortie patrimoine : La vallée des Eaux Claires - Le moulin à papier du Verger (Puymoyen).

Le 7 mai - Sortie orchidophile : Le fief Melin et les marais des Bris et des Courants (Ile d'Oléron).

Le 25 juin - Journée patrimoine de pays et des moulins à Bercloux chez J.C Barbraud.

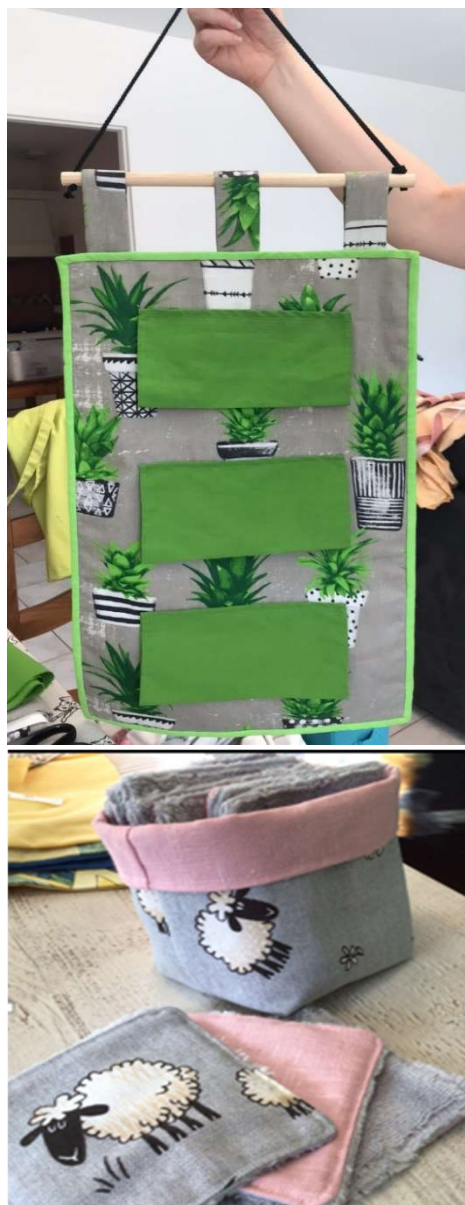
Le 15 octobre – Visites : Villa romaine de Loupiac - Le banc à huitres de Ste Croix du Mont – La réserve géologique de Saucats (33).

Le 22 décembre - Les oiseaux de mer hivernants sur l'Ile d'Oléron.

Les événements partagés

Fête de la Saintonge durable à Saintes le 10 juin - Forum des associations à Burie le 17 juin - Villars en fête le 15 août - Soirée Ciné-débat (Demain un film de Cyril Dion) organisée par la municipalité de St Césaire - Lecture nature avec le centre social de Belle Rive à Villars les Bois le 27 octobre.

**L'assemblée générale pour clôturer 2023 aura lieu à la salle des fêtes de Villars les Bois
le Dimanche 28 janvier 2024**



Les petites mains,

Le Club Couture de Villars les Bois,

confectionnent de multiples ouvrages autour des travaux d'aiguilles (couture, broderies, tricot, crochet, patchwork...) qui sont vendus aux marchés de Noël ou autres.

Nous partageons nos savoirs et expériences autour de cafés et gâteaux et d'une ambiance toujours empreunte de bonne humeur.

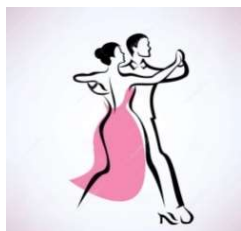
Le club serait ravi de compter de nouveaux membres désireux de partager des moments conviviaux.

Réunion tous les mercredis de 14h30 à 18h.

ENEZ NOUS REJOINDRE !

Mme Laurençon : 06.02.24.02.85





SECTION DANSES DE SALON DU FOYER RURAL

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quel que soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif est de proposer à chacun, seul ou en couple, de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger.

Les séances se déroulent le mardi de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1^{ère} séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir.

Contacts : Dominique SEUGNET ☎ 06.60.81.14.93
ou Miguel TAUNAY ☎ 06.45.98.35.96

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu. Les rencontres n'ont pas eu lieu par manque de temps, l'objectif est de les reprendre à des dates qui vous seront communiquées au fur et à mesure.

La manifestation "après-midi jeux en bois géants" a eu lieu le dimanche 12 février 2023. Elle aura lieu cette année le dimanche 11 février 2024 et nous vous attendons nombreux comme d'habitude autour des jeux pour passer un moment convivial intergénérationnel où vous pourrez déguster des pâtisseries maison. Ce n'est pas que pour les enfants, c'est un moment à partager en famille (parents, grands-parents) ou entre amis après un repas dominical.



Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes. En attendant, n'hésitez pas à sortir vos jeux de société de l'armoire pour jouer avec vos enfants durant les soirées hivernales. Vous verrez tout le plaisir que cela procure au-delà du jeu dans la relation avec vos enfants.

Le président et secrétaire :
TAUNAY Miguel ☎ 06.45.98.35.96

La trésorière :
LAURENÇON Jocya ☎ 05.46.91.05.25

FOYER RURAL

Le Foyer Rural a renouvelé son bureau la semaine après l'Assemblée Générale de septembre ; le bureau est resté le même que l'an passé.

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir 4 nouveaux au sein du foyer : Madame Marion GIRAUD, Madame Vanessa ALLARD, Monsieur Mickaël GIRAUD, Monsieur Didier ALLARD et Monsieur Valentin FAYS.

Tous ces entrants vont s'intégrer à l'équipe existante sans trop de difficulté car l'ambiance est excellente !!

En 2023, 8 manifestations pour nous, bien sûr c'est du bénévolat mais ça nous donne une grosse charge de travail et d'organisation. Toutes ces manifestations ont connu un franc succès, même la première brocante et la première d'Octobre Rose, cette dernière a collecté 2500 € pour la ligue contre le cancer du sein de la Charente-Maritime. Nous avons remercié tous les exposants du marché qui ont été généreux pour cette action de solidarité, que nous renouvellerons en 2024, en essayant de faire encore plus, c'est possible et nécessaire.

Nous remercions aussi Monsieur le Maire et le conseil municipal qui ont participé à cette journée.

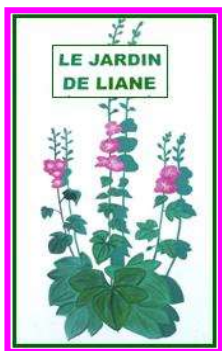
Nous félicitons et remercions aussi toutes les associations de Villars les Bois qui ont participé généreusement à cette journée !!

**Brocante
11 juin 2023**



**Octobre Rose
1^{er} octobre 2023**





LE JARDIN DE LIANE

Tous ceux qui vivent au contact avec la nature auront remarqué que, depuis quelques années, l'été devient une saison difficile. 2023 n'aura pas dérogé à la règle.

Les extrêmes variations des températures ont, une fois encore, bouleversé la croissance des végétaux. Si certaines espèces ont pu anticiper en démarrant ou retardant leur floraison, d'autres ont été terrassées par ce nouvel épisode caniculaire.

Ce qui permet des constats inattendus car c'est la première fois dans le Jardin de Liane que les roses d'Inde atteignent 1,70 m de hauteur et fleurissent fin septembre !...

Les effets de ce fameux changement climatique, dont on nous parle depuis des années, sont donc de plus en plus visibles. A chacun d'entre nous de trouver des solutions responsables et mieux adaptées à ces aléas : trouver des espèces plus résistantes, locales, moins gourmandes en eau, communiquer, échanger des conseils, sans oublier de rester curieux...

Le Jardin de Liane va en faire autant s'il veut continuer à recevoir des passionnés de nature. Seulement, une question se pose : si ces chaleurs estivales se poursuivent, comment recevoir le public qui préférera, à juste mesure, rester au frais et à l'ombre ?



Un nouvel habitant à Villars



Hibiscus des marais



Lever du soleil au jardin

Contacts :

Le Jardin de Liane

6, rue de la Verrerie - 17770 Villars les Bois - ☎ 06.66.23.21.80

Mail : lejardindeliiane17@yahoo.fr – Site : www.lejardindeliiane.wordpress.com

Ouverture du jardin sur rendez-vous tout l'été et l'automne selon météo.

LES SABOTS DE VILLARS

L'association Les Sabots de Villars a été créée en 2023 avec l'objectif de promouvoir la race du cheval de trait poitevin mulassier.

A l'origine de cette association, deux passionnés de chevaux : Marion, cavalière et Mickaël, meneur.

En 2022, nous faisons l'acquisition d'Electron de Bois Long, trait poitevin de 9 ans. C'est à la suite de cet achat que naît l'association Les Sabots de Villars.



Pour faire connaître cette race de cheval de trait locale, nous proposons des promenades en calèche dans la campagne autour de Villars les Bois.

Nous pouvons aussi être présents pour les mariages et nous proposons nos services lors de manifestations dans les communes proches de Villars.



Cette année, nous avons été présents à la foire aux vins de Migron ainsi qu'à deux manifestations sur Villars (*Villars en fête* et *Octobre Rose*).

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes d'informations.

Mail : lessabotsdevillars@gmail.com

☎ 06.76. 78.49.85





Loisirs et Détente

Tous les samedis, en moyenne 20 personnes se retrouvent pour jouer à la pétanque, boules carrées ou jeux de cartes suivant la météo.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 24 août.

Composition du bureau pour l'année 2023/2024

- Présidente : Nathalie KERMARREC
- Trésorier : Alain TEIXEIRA
- Secrétaire : Martine HERPIN

Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an. Une participation de 1 € par après-midi est demandée aux personnes qui souhaitent participer sans adhérer à l'association.

Vous pouvez venir nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.

Manifestations de Loisirs et Détente 2024

Galette 20 janvier
Repas dansant 16 mars
Brin d'aillet 1^{er} mai
Semi nocturne 29 juin
Semi nocturne 3 août
Villars en fête 15 août
Assemblée générale 24 août
Repas de fin de saison 7 septembre

Loisirs et Détente vous souhaite une bonne année 2024 et une bonne santé.





FFRandonnée
Association affiliée



Week-end Oléron



Cabariot



Rochefort

En 2023, Rando évasion a compté 23 adhérents, effectif stable, qui ont pu effectuer 20 journées de randonnée, le dimanche entre septembre et juin. Ces sorties ont eu lieu principalement en Charente-Maritime (*Barzan, la Vallée, Tesson, Trizay, Rochefort, Grand-Village-plage, Saintes, Marignac, Cabariot, Courcoury*) sans oublier notre territoire (*Villars les Bois, Migron, Ecoyeux, Saint Bris des Bois*) et une incursion en Charente (*Louzac*).

Nous avons participé à des manifestations extérieures au club, organisées par le Comité Départemental :

Osez le GR®4, Rando France bleu à Bignay le 10 septembre, Rando du patrimoine à Jonzac le 17 septembre, week-end multi-activités à Oléron fin septembre. Des adhérents ont également participé localement à la randonnée semi-nocturne du Foyer Rural, à la rando Moules Frites du 14 juillet et à Octobre Rose.

5 adhérents du club sont également baliseurs et entretiennent le balisage des circuits PR du secteur (*Saint Sauvant, Saint Césaire, Burie, Villars les Bois, Chérac et Dompierre sur Charente*). Ce travail bénévole est assuré sous la responsabilité du Comité départemental.

Notre assemblée générale aura lieu le **11 février 2024** à Villars les Bois, salle des associations à 14 h. Vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties, afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

Une participation occasionnelle est aussi possible, grâce à la souscription d'un Pass Découverte (3 €).

Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Martine Jacques

Trésorière : Annie Rouault

Secrétaire : Micheline Chevalier

Administratrice : Dominique Barbraud

Vice- président : Gérard Bonnaud

Trésorier adjoint : Michel Bigotte

Secrétaire adjoint : Benoit Léget

www.randoevasion17.fr - rando-evasion@orange.fr - ☎ 06.72.54.12.97

ADMS

Association pour le Développement Musical en Saintonge Saint-Hilaire-de-Villefranche



Alors que les deux stages annuels d'été résonnent encore dans les têtes – orchestre d'harmonie avec concert dans la salle municipale de Sainte-Même (*située entre Saint-Jean-d'Angély et Matha*) avant dernière semaine d'août – chorale dans la salle municipale de Bercloux (*située au cœur du triangle Saint-Jean-d'Angély, Matha et Saintes*) dernière semaine d'août/tout début septembre, les deux points forts de l'ADMS, est-il encore nécessaire de le rappeler, se

concentrent sur les échanges entre différentes associations de musique du département et hors département et la promotion de la musique dans les campagnes, les bourgs ruraux si riches et demandeurs de proximité et de culture.

Depuis l'année dernière et tout le long de ces mois « après Covid », nous sommes allés et avons reçu nos collègues et amis de Puilboreau, Montendre et Mirambeau. Pas moins de sept chorales en rencontre de printemps à Burie. Toujours avec les choristes, nous avons reçu les voix du donjon de Pons à Ecurat (*près de Saintes*) sous la direction de Claude Révolte et Alice Durand, puis sommes allés à Dolus, accueillis par Chant'Oléron dirigée par Christine Bastian. Concert de petites formations et Choralacoustic à la merveilleuse abbaye de Fontdouce de Saint Bris des Bois le 28 juin. Enfin, notre concert juste avant les vacances d'été, le 30 juin à Vénérand (*nord-est de Saintes*) qui regroupait et réunissait l'orchestre à cordes, l'orchestre d'harmonie et la chorale de l'ADMS avant de terminer par un repas champêtre sous forme de pique-nique. Quel beau retour à ces échanges et à la communication si nécessaires à nos équilibres !

Serge Chansellé musicien, Philippe Déplanne président, Manuel Audigé directeur et professeur.

Notre chef Manuel Audigé toujours sous les feux de la rampe ! Précédemment élevé en 2016 au rang de Chevalier des Arts et des Lettres par le Ministère de la Culture, Manuel a reçu le prix de l'Académie de Saintonge à Royan dimanche 9 octobre 2022 avant une interprétation de plusieurs morceaux en quatuor de saxophones qu'il encadrait et accompagnait avec le brio que bon nombre lui reconnaît.



Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

**IL EXISTE UN SAPEUR
POMPIER
EN CHACUN DE NOUS !**



Etre sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous :
la solidarité et l'altruisme.



Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres.** Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.



UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ

L'engagement se fait en 5 étapes :

LA CANDIDATURE

Il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en prenant rendez-vous auprès du chef de centre secours.

L'ENTRETIEN

Le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne les informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

Le nouveau sapeur-pompier suit 1 formation de 5 semaines, effectuée au cours des 3 premières années d'engagement. Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondantes.

LE PRÉ ENGAGEMENT

Sur une journée à Saint-Jean-d'Angély. Tous les candidats du département sont rassemblés pour effectuer différents tests.

LA VISITE D'APTITUDE

A l'issue de la visite d'aptitude, le candidat reçoit un certificat qui atteste d'une aptitude pour un engagement total ou différencié.

LA JOURNÉE D'ENGAGEMENT

Les candidats reçoivent leur paquetage habillement et leur bip. Ils signent officiellement leur engagement sapeur-pompier volontaire.

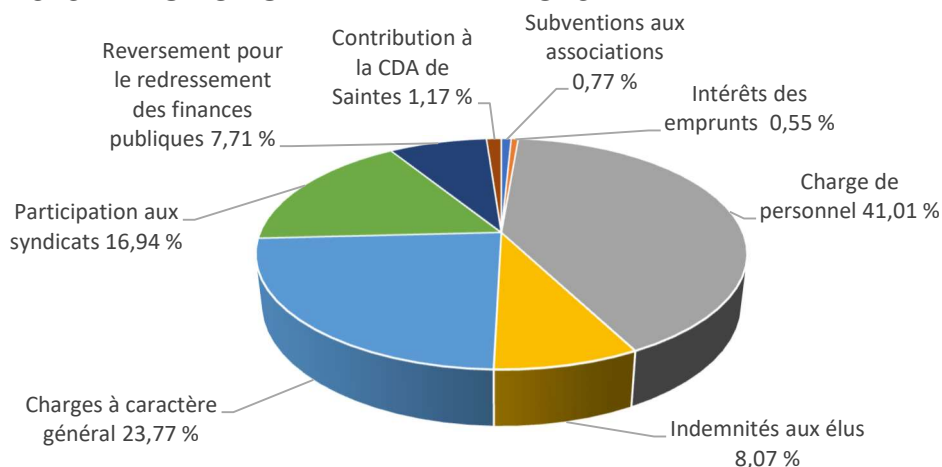
**Révélez-vous,
devenez sapeur-pompier !
Rejoignez le centre de secours
de Migron-Burie**

Contact : Lieutenant Damien VAUJOUR - 06 70 21 61 53
chef-cs-migron@sdis17.fr – sdis17.fr

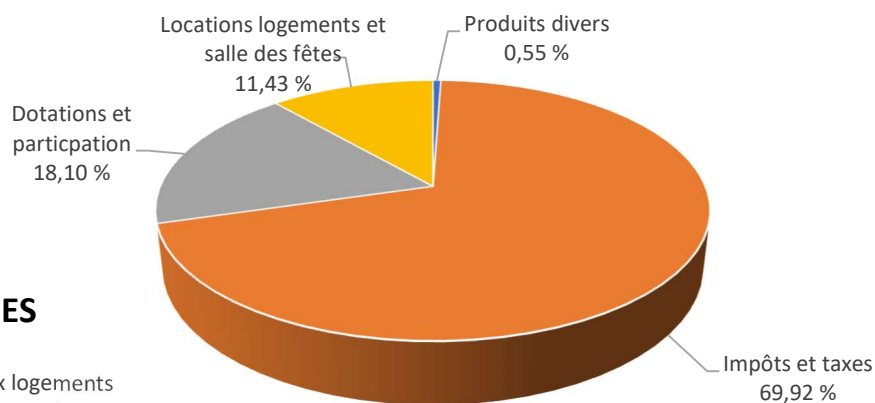
LES FINANCES DE LA COMMUNE

Prévisions des dépenses et des recettes (d'après le budget primitif 2023)

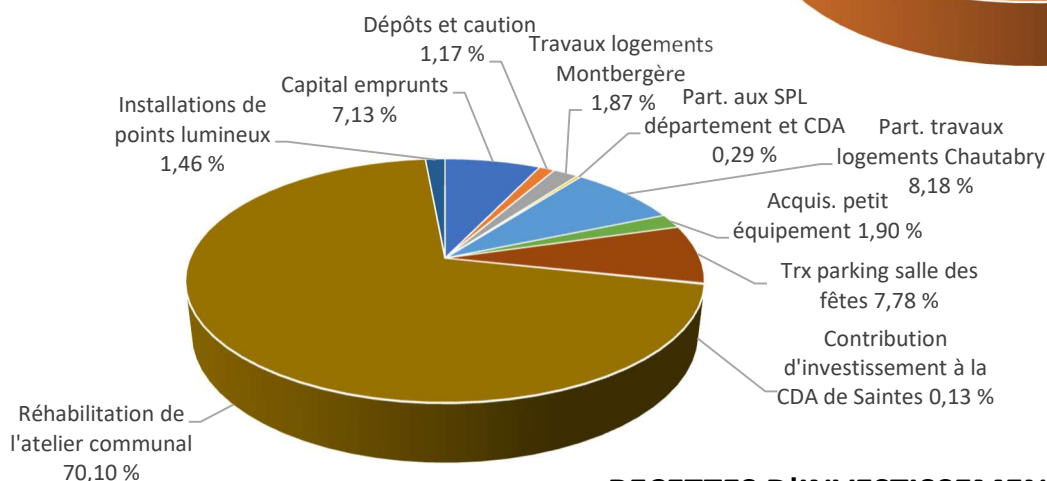
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES



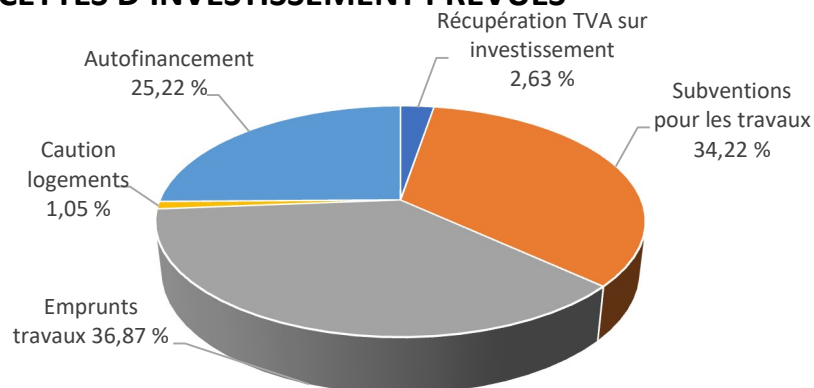
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES



DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES



RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES



LES COMPTES-RENDUS MUNICIPAUX

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, le conseil s'est réuni 7 fois. Voici le résumé des travaux effectués et des décisions prises par le conseil municipal tout au long de l'année 2023.

>> Soutien à la vie associative

Madame Gaëlle BERNARD, adjointe déléguée aux relations avec les associations a organisé une rencontre avec les présidents et présidentes des associations de la commune afin d'échanger sur les besoins.

Dans le cadre de la manifestation organisée le 1^{er} octobre par le Foyer Rural à l'occasion de la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein baptisée « Octobre Rose », le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'impression des tracts et le verre de l'amitié.

Dans le cadre de « Villars en Fête » organisé le 15 août par un collectif d'associations de la commune, le conseil a décidé d'offrir le verre de l'amitié.

Une subvention de 50 € a été octroyée à un collectif d'associations pour un projet de diffusion d'un spectacle vivant à destination des enfants fréquentant l'école primaire de Burie. La manifestation a eu lieu le 04 avril 2023.

En fonction des demandes reçues en mairie, le conseil municipal a octroyé 1 385 € de subventions aux associations suivantes : Amicale Villarboisienne, Arts-Terre, ADMS, ARIDEM (Musique de Saint-Savinien), Belle-Rive, FNACA Burie, Foyer Rural, Loisirs et Détente, ACCA, Union Musicale de Brizambourg.

>> Gestion du Personnel

Le poste d'agent pour le nettoyage des locaux

Considérant les besoins du service, le Conseil Municipal a décidé de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent de nettoyage des locaux communaux à temps non complet, à raison de 3,28/35^{ème}. Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} mars 2023.

Le poste de cantonnier

Monsieur Jérémy OSINSKI, cantonnier de la commune depuis 2014 a demandé sa mutation dans une autre collectivité au 1^{er} mars 2023. Aussi, dès le 1^{er} décembre 2022, Monsieur Thomas CASSES a été recruté pour travailler en doublon pendant 3 mois. Son intégration s'est bien passée dans l'équipe communale et intercommunale. Après une année de présence sur la commune, il donne entière satisfaction. Il s'adapte bien au poste et prend des initiatives dans les tâches à effectuer.

>> Travaux

Toiture photovoltaïque de la salle des fêtes

Le raccordement de l'installation photovoltaïque au réseau électrique a été validé par le Consuel le 05 décembre 2022.

Lors de la séance de la commission de sécurité du 13 décembre 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a donné un avis favorable, assorti de 6 prescriptions.

La mise en service a été faite le 29 janvier 2023. L'électricité produite est donc injectée en intégralité sur le réseau depuis cette date. La production peut être suivie en direct sur le site internet de la commune. Le conseil municipal a délégué au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) le suivi et l'évaluation de l'exploitation de l'installation photovoltaïque par un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La prestation a pour but de s'assurer du bon fonctionnement des installations photovoltaïques de la commune tout au long de leur durée de vie, de faciliter la détection rapide de dysfonctionnements et l'engagement rapide de mesures correctives si nécessaire.

Logements communaux

Le conseil municipal a accepté le devis de remplacement de la baie vitrée et du store d'un des logements communaux à Montbergère pour un montant de 3 611,40 € HT.

Et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds d'aide à l'habitat locatif public à loyer libre en milieu rural à hauteur de 20 %.

Travaux de réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal

a) Appel d'offre

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal et suite à l'appel d'offre réglementaire, le conseil municipal a attribué les lots en février dernier aux entreprises suivantes :

Lot 1- « gros œuvre », Lot 3 - « menuiseries », Lot 6 - « Plafond » : HOMNIA

Lot 2 - « enduit » : Les Façadiers de Saintonge

Lot 4 - « plomberie » : SARL VARANCEAU

Lot 5 - « électricité » : Electricité 17

L'estimation du coût des travaux s'élève à 94 725,04 € HT (*soit 85 443,13 € dans le cadre du marché public et 9 281,91 € HT de travaux en régie hors marché*).

En septembre, il a été accepté un avenant pour le lot 4 d'un montant de 533,82 € HT portant le coût total de l'opération à 95 365,62 €.

b) Financement – demande de subventions

Afin de rendre cette charge supportable pour le budget communal, le conseil municipal sollicite le soutien financier du Conseil départemental, au titre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation des petites communes et de la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre du fonds de concours. Le solde restant à charge de la commune s'élève à 26 053,77 € HT.

c) Financement – emprunts

Pour l'équilibre du budget et sécuriser le besoin en trésorerie généré par ces travaux, le conseil municipal a décidé de souscrire une avance de trésorerie de 15 500 € et un prêt à moyen terme de 54 000 € selon l'offre de la Caisse du Crédit Agricole.

d) Réalisation des travaux

La première réunion de chantier a eu lieu le 27 mars avec toutes les entreprises. Les travaux par les entreprises ont débuté le 17 avril par le plafond et se termineront cet hiver par la pose des accessoires de sanitaire dès lors que les travaux en régie seront effectués en totalité.

Parallèlement, plusieurs journées de travail bénévole par l'équipe municipale ont été organisées pour réaliser les travaux en régie (*cloisons, isolation, peinture, faïence, carrelage*).

Equipement électrique du parking de la salle des fêtes

Plusieurs projets sont soumis au conseil municipal :

- le remplacement des projecteurs halogènes éclairant le parking par des ampoules basse consommation à LED.
- l'illumination du boudrome.
- l'éclairage sous les ombrières photovoltaïques installées sur le parking de la salle des fêtes pour la sécurité et le confort des usagers.
- la pose d'un compteur électrique de marché est envisagé pour être utilisé lors des manifestations communales et associatives en apportant un confort et la sécurité d'utilisation.

Le conseil municipal a décidé de réaliser les aménagements décrits ci-dessus pour la somme totale de 4 142,43 € HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation de petites communes rurales.

>> Aire de jeux

En avril 2023, le bureau de contrôle mandaté par le conseil municipal a délivré un avis conforme pour l'aire de jeux.

>> Mission Energie du Département

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité la Mission Energie du Département afin de bénéficier d'une étude pour l'aménagement d'une chaufferie collective pour la salle des fêtes et les deux logements communaux.

>> Toiture photovoltaïque atelier communal

En février 2023, le conseil municipal avait validé une étude en vue d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal. En avril, le CRER (*Centre Régional des Energies Renouvelables*) a rendu ses conclusions en ce sens que l'opération serait rentable en autoconsommation, mais elles doivent être complétées par une étude sur la capacité de la structure de la toiture à supporter le poids de l'installation. Or, cette dernière étude préconise le renfort de la charpente. Le coût important des travaux a conduit le conseil municipal à abandonner le projet.

>> Logements à Chautabry et convention avec la SEMIS

Les travaux de construction des 4 logements locatifs sociaux à Chautabry sont en cours depuis septembre 2022. Ils devraient être mis à la location à la mi-janvier 2024. Ils sont gérés par la SEMIS à Saintes. Une convention tri-partite entre la SEMIS, la CDA de Saintes et la Commune de Villars les Bois a été signée en avril 2022 dans le cadre du soutien à l'équilibre de l'opération de logement en milieu rural. Elle prévoit que la commune verse une subvention à la SEMIS d'un montant de 28 000 €.

>> Enquêtes publiques

Plusieurs enquêtes publiques ont eu lieu cette année afin de consulter la population préalablement au déclassement de chemins ruraux en vue de leur cession.

a) cession d'une partie du chemin rural n°30 « rue de la Figeasse – Chez Lunaud »

Le commissaire enquêteur avait formulé un avis défavorable en ce sens que « l'aliénation d'une partie de ce chemin priverait des riverains d'un accès direct à leur propriété et est en conséquence contraire à l'intérêt public ». Le conseil municipal a décidé de ne pas vendre la partie du chemin rural n°30 à 7 voix « pour » et 4 voix « contre ». Il sera procédé à la délimitation de la voie publique à l'amiable avec les riverains. Le chemin sera traité en point à temps afin d'affirmer son caractère public.

b) cession des chemins ruraux n°21 « PrévotEAU », partie du n°19 « Les Bellots », n°76 « Chez Bruneaud »

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la cession de 3 chemins ruraux suivant en cela l'avis du commissaire enquêteur. Il fixe le prix à 1 € le m² ; demande que la délimitation du terrain soit à la charge des acquéreurs ; autorise le Maire à authentifier les actes de cession de gré à gré dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales qui seront rédigés en la forme administrative.

c) échange de la parcelle AB 555 avec la parcelle AB 556

Le conseil municipal a approuvé l'échange de la parcelle AB 555 appartenant à la commune avec la parcelle AB 556 appartenant à Mme Mathilde BEGAUD. L'acte sera rédigé en la forme administrative.

>> Adhésion de la commune à des associations et/ou structures

a) CAP sur la Vallée du Coran

Il s'agit d'une association créée entre les communes de Burie, Villars les Bois, Saint Bris des Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant, La Chapelle des Pots, Dompierre sur Charente et Chaniers qui a pour objet d'animer la réflexion et de créer un lieu de débat et d'action autour :

- de la notion de stratégie de développement local appliquée à un territoire rural et comprenant, entre autres, les aspects culturels, événementiels, environnementaux et patrimoniaux,
- de l'accompagnement des politiques d'accueil et d'attractivité de ce territoire rural, conduites par la CDA de Saintes et le département de la Charente-Maritime,
- de la notion de mutualisation : de matériels de travaux (voirie...), de services (médical...) et ou de personnels (compétences à partager...),
- de mener tout type d'actions et d'initiatives concourant à ces objectifs.

b) Maires pour la Planète

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

c) Société Publique Locale (SPL)- Agence d'attractivité de l'agglomération de Saintes

Il est créé entre la CDA de Saintes, la ville de Saintes et les communes de Chaniers, Saint-Georges des Côteaux, Fontcouverte, Corme-Royal, Les Gonds, Montils, Pisany, Varzay, Vénérand et Villars les Bois une agence d'attractivité sous la forme d'une société publique locale (SPL).

Cette agence aura notamment pour objectif de conduire toutes politiques ou actions de promotion du territoire, de marketing territorial, de prospection et d'accompagnement de nouvelles entreprises ou activités, d'accompagnement des porteurs de projets d'événements professionnels et d'animation d'événements avec pour vocation principale de développer l'attractivité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités et de leurs groupements qui en sont membres.

Le capital est détenu à 100 % par des collectivités ou groupements de collectivités territoriales. La participation de la commune au capital social de la SPL-Agence d'attractivité est à hauteur de 200 euros. Le conseil municipal désigne Monsieur le Maire en tant que représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires et le représentant à l'assemblée spéciale.

>> Voirie

a) Voies communales

- Les travaux de pose des caniveaux à Montbergère ont été réalisés au début de l'année en régie.
 - Un miroir d'agglomération a été posé à Fontbelle.
 - Les travaux de débarnage pour assainir certaines voies communales ont été réalisés au mois de mai au tractopelle par une entreprise de Matha.
 - Devant l'incivilité de certains conducteurs qui traversent le village de Montbergère à une vitesse excessive (*limitée à 30 km/h*), il a été décidé d'installer des ralentisseurs de type « coussin berlinois ».
- Le coût de cette installation s'élève à 2 123,71 € TTC.

Une subvention à l'Etat au titre de la répartition des amendes de police a été sollicitée et obtenue.

Demande de subvention pour la réfection de la voirie communale

Plusieurs voies communales (n°5, 9, 11p, 16, 33p et 44p soit environ 4 km) ont reçu un traitement de surface afin de les rendre plus sécuritaires à la circulation.

Le coût des travaux réalisés en régie avec les agents et le matériel du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure s'est élevé à 20 310 € TTC.

Une aide financière a été sollicitée auprès du Conseil Départemental.

b) Voies départementales

La direction des infrastructures du département a réalisé des travaux :

- de pose de bordures le long de la route de la « Grand Pièce » et dans le bourg.
- de renforcement de la route départementale 229 sur la partie qui va du cimetière jusqu'au Monument aux morts.

>> Ombrières photovoltaïques

La construction des ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes a pris du retard par rapport au planning prévu. Cependant, la société porteuse du projet « See You Sun » indique que le raccordement au réseau électrique sera réalisé pour la fin de l'année.

>> Manifestations 2023

- ❖ La cérémonie de présentation des vœux à la population a eu lieu le 9 janvier.
- ❖ Le repas convivial offert par la commune aux personnes de 65 ans et plus a eu lieu le samedi 29 avril. Il a rassemblé 35 personnes. L'école de musique de Saint-Savinien a animé ce moment de convivialité. Il est rappelé que tout le monde peut y participer au prix de 25 € le repas.
- ❖ La fête des Sentiers a eu lieu le samedi 06 mai. Une quinzaine de personnes a répondu présente pour déambuler sur un parcours spécialement conçu pour cet après-midi et animé par l'association Arts-Terre.
- ❖ Lundi 26 juin : concert des professeurs de l'école de musique ADMS en l'église de Villars les Bois.
- ❖ Mercredi 28 juin : la réunion publique annuelle de bilan de mandat du conseil municipal a été organisée à la salle des fêtes pour échanger avec la population.
- ❖ Vendredi 14 juillet : cérémonie avec défilé.
- ❖ Mardi 15 août : Villars en Fête.
- ❖ Samedi 11 novembre : cérémonie souvenir de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale.
- ❖ Vendredi 8 décembre, l'Arbre de Noël organisé conjointement avec la commune de Migron a rassemblé les enfants des deux communes autour du Père Noël venu spécialement pour distribuer friandises et cadeaux. Un spectacle a complété cette animation.

>> Les finances

a) Approbation du Compte Administratif 2022

Madame Gaëlle BERNARD, adjointe déléguée aux finances, présente les comptes administratifs de l'exercice 2022. Elle donne lecture des dépenses et recettes pour chacun des chapitres des sections d'investissement et de fonctionnement et indique les résultats :

Pour le Budget principal :

- * de la section d'investissement est positif de : 1 426,50 €
- * de la section de fonctionnement est positif de : 53 219,89 €

Pour le Budget SPIC « ENR Les Rivières » :

- * de la section d'investissement est positif de : 53 993,86 €
- * de la section de fonctionnement est négatif de : 757,47 €

b) Approbation du Compte de gestion 2022

Le conseil municipal a déclaré que les comptes de gestion du budget principal et du budget SPIC « ENR Les Rivières » dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

c) Affectations des résultats 2022

Considérant les résultats des comptes administratifs, le conseil municipal a procédé à l'affectation des résultats des deux budgets qui seront repris dans les budgets 2023.

d) Vote du taux des taxes locales directes

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux inchangés pour l'année 2023 :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti 39,78 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti 57,54 %
- ✓ Taxe d'habitation 11,03 %

e) Vote de la proposition du budget primitif 2023

Pour le Budget principal

Le conseil municipal a voté le budget primitif présenté par Madame Gaëlle BERNARD, adjoint déléguée aux finances. Le budget est désormais en nomenclature M57.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes,

- pour la section de fonctionnement à la somme de 277 246,50 €
- pour la section d'investissement à la somme de 213 859,98 €

Pour le Budget SPIC « ENR Les Rivières »

Le conseil municipal a voté ce budget primitif présenté par Monsieur le Maire (nomenclature M4) mis en place pour la gestion comptable de l'installation photovoltaïque à la salle des fêtes. Il s'équilibre en dépenses et en recettes,

- pour la section de fonctionnement à la somme de 6 615 €
- pour la section d'investissement à la somme de 70 574,86 €

f) Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune (Budget principal)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la norme de comptabilité M57,

Il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Aussi, le conseil municipal décide de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel, des études, des biens immobiliers ou des installations,
- 10 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national,
- les subventions inférieures à 1 000 € seront amorties sur une durée d'un an.

g) Amortissement des installations (budget SPIC – « ENR Les Rivières »)

Pour gérer les aspects budgétaires de la centrale photovoltaïque installée sur la toiture de la salle des fêtes, la commune a créé en 2022 un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il s'agit d'un budget annexe au budget principal de la commune selon la nomenclature M4. Cet équipement doit faire l'objet d'un amortissement.

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité revendue à la société EDF permettant d'assurer leur autofinancement. La durée de ce contrat est définie sur 25 ans, correspondant à la durée de l'emprunt contracté pour réaliser les travaux et à la durée de garantie des panneaux par le constructeur.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal a fixé le délai d'amortissement comptable de la centrale photovoltaïque à 25 ans au taux de 4 % par année.

h) Application de la fongibilité des crédits du budget communal dans le cadre de la nomenclature des comptes M57

Monsieur le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal a défini la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, il est possible pour l'exécutif (le Maire), de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne s'applique pas aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permet d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux sans modifier le montant global des sections.

Projets budgétaires

- Remplacement des horloges pour l'éclairage public (*le devis du SDEER s'élève à 2 985,26 € dont 1 492,63 € à la charge de la commune*).
- Remplacement de la débroussailleuse à dos et de la tondeuse autotractée qui arrivent en fin de vie (*les premiers devis demandés s'élèvent à 1 295,10 € TTC pour la première et 1 114,80 € TTC pour la seconde*).
- Achat d'un vidéo projecteur et d'un écran de projection portable. Coût total estimé à 828,65 € TTC.

>> Environnement

Programme de plantation du verger communal

Ce projet est porté par Monsieur Pierre BARASCOU, adjoint en charge de l'environnement. Il vise à valoriser de façon naturelle un espace communal proche du bourg sis aux Epinails.

La plantation d'arbres fruitiers sera constituée de trois alignements séparés par des couloirs de prairies fleuries favorables à la biodiversité. Ces prairies constitueront des zones refuges et des sources de nourriture pour les insectes, papillons, oiseaux, petits mammifères et pollinisateurs.

Cette opération est réalisée dans le cadre du programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre (EVA) conduit par le Département de la Charente-Maritime.

>> Relations avec les autres collectivités

Département

Avis sur le contrat de proximité proposé par le département de la Charente-Maritime

Les contrats de proximité sont l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes de son territoire au profit du développement des territoires et des Charentais-Maritimes. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : ainsi, des domaines d'intervention portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Le Conseil Municipal a approuvé le contrat de proximité du territoire de la CDA de Saintes et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Communauté D'Agglomération de Saintes

a) Création d'un poste de conseil en énergie partagé à la CDA de Saintes

Depuis 2017, un Conseiller en Energie Partagé (CEP) est mis à disposition des communes. Ce service permet aux communes de la CDA de bénéficier d'un accompagnement pour :

- la réalisation d'actions d'économies d'énergie et d'eau sur leur patrimoine,
- développer la production et la consommation d'énergies renouvelables.

Cet accompagnement s'effectue en complément de l'intervention de bureaux d'études et des partenaires présents sur le territoire.

Il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter les moyens alloués au service de la CDA de Saintes en recrutant un second conseiller pour permettre à toutes les communes de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour accomplir leur transition énergétique.

La CDA de Saintes, qui finance totalement le service après l'arrêt du financement de l'ADEME en mai 2022, propose d'instaurer une participation financière pour les communes à hauteur de 1 €/habitant/an. Le conseil municipal a donc autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de la CDA de Saintes.

b) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

La Communauté d'Agglomération s'est constituée au fil des années, par fusion entre deux Communautés de Communes (CDC) et extension à d'autres communes partantes pour se rassembler autour de compétences communes. Durant ces 10 dernières années, les 36 communes membres ont œuvré ensemble conduisant à leur volonté commune d'apporter une nouvelle visibilité et une meilleure attractivité de leur territoire.

C'est la raison pour laquelle, la CDA de Saintes s'est lancée dans la création d'une marque pour son territoire. Concomitamment, elle a trouvé pertinent de modifier le nom et le logo de l'Agglomération afin que ces derniers soient en accord avec cette marque de territoire et puissent ainsi venir conforter la nouvelle identité et la dynamique insufflée par la gouvernance en exercice.

Le nouveau nom de l'Agglomération proposé est : « Saintes Grandes Rives, l'Agglo ».

Outre cette modification d'identité, l'Agglomération, toujours dans le souci de visibilité, d'attractivité et de dynamisme a enrichi sa compétence Tourisme notamment en développant plusieurs concepts d'animations touristiques et estivales et souhaite réécrire le chapitre « Tourisme » de l'article 6 de ses statuts comme suit :

- Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation, participation et/ou soutien aux animations touristiques à rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire et permettant de valoriser et animer le fleuve Charente et ses abords, les itinéraires de randonnées, le patrimoine remarquable des communes membres.

Le conseil municipal a validé la modification des statuts de la CDA de Saintes pour prendre en compte le changement de nom et renforcer la compétence tourisme.

>> Divers

Convention de stage pour une brigade équestre

Du 16 janvier au 03 février 2023, dans le cadre d'un stage pour leur formation d'agents de prévention et de sécurité équestre auprès de l'Ecole de Garde Equestre d'Aquitaine située à Saint-Ciers d'Abzac (Gironde), 4 cavaliers ont été chargés de parcourir et surveiller le territoire de la commune et de faire rapport des infractions constatées.

PLUI

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saintes et verra son aboutissement en 2026 après une procédure administrative bien encadrée. A son terme, il remplacera les documents d'urbanisme de chaque commune actuellement en vigueur. La population de tout le territoire sera conviée à faire part de ses observations sur ce plan au cours d'une enquête publique dont les dates seront communiquées le moment venu.

Campagne de contrôle des dispositifs d'assainissement individuel

Elle est actuellement en cours et va s'étaler sur plusieurs mois. Réalisée par les techniciens de la société « NCA Environnement » à la demande d'Eau17 en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Chaque logement dont le système a été installé ou contrôlé depuis plus de 10 ans fera l'objet d'un diagnostic. Le coût à la charge du propriétaire s'élève à 110 €. D'autre part, Monsieur le Maire signale que le département peut aider financièrement les propriétaires les plus modestes à se mettre en règle au regard des obligations en matière d'assainissement individuel. Les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site internet du département.

Information procédure de logements vacants

Monsieur le Maire indique que la commune de Villars les Bois est la commune où il y a proportionnellement le plus de logements vacants sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes. A l'heure où un manque crucial de logements se fait sentir, même en milieu rural, il regrette que certains propriétaires laissent leur bien à l'abandon.

Aussi, il a demandé l'expertise de la communauté d'agglomération pour encourager les propriétaires à rénover leur bâtiment pour les proposer à la location.

Cette procédure sera pilotée par les services de la CDA qui dans un premier temps adressera un courrier aux 10 personnes concernées les informant des possibilités d'accompagnement technique et financier auxquels ils peuvent prétendre.

Avis sur l'enquête publique sur l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau

Du 14 novembre au 13 décembre 2022, un arrêté interpréfectoral entre les préfectures de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Charente prescrit une enquête publique sur la demande pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente aval et ses affluents portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de la Saintonge.

Considérant les effets négatifs qu'une approbation de cette autorisation aurait sur l'environnement et en particulier le milieu aquatique, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire part à Monsieur le Commissaire Enquêteur de son avis défavorable à ce dossier à 10 voix contre et 1 abstention.



Ralentisseurs à Montbergère



Journée de travail bénévole de l'équipe municipale à l'atelier communal



Ombrières parking de la salle des fêtes



Logements à Chautabry

LA COMMUNE DE VILLARS LES BOIS ADHERE A « LES MAIRES POUR LA PLANETE »



La commune adhère depuis juin 2023 à l'association "Les Maires pour la Planète".

Cette association réunit des élus locaux de Charente-Maritime et Charente qui souhaitent s'engager en faveur de la préservation de l'environnement.

Cette adhésion permet de travailler en réseau avec d'autres communes afin d'échanger sur les bonnes pratiques environnementales dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'énergie, la mobilité, la solidarité et la démocratie. Ces échanges se font au travers de visites de terrain, d'ateliers en ligne, de guides pratiques et d'une journée annuelle dédiée à l'action environnementale.

Pour en savoir plus sur l'association "Les Maires pour la Planète", vous pouvez visiter :

le site internet : www.lesmairespourlaplanete.fr

la page Facebook : www.facebook.com/lesmairespourlaplanete.

ELAGAGE ET TAILLE DES HAIES ET ARBRES

La commune rappelle à chaque riverain qu'il a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Pourquoi ? Afin de :

Ne pas gêner le passage des piétons ;

Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : **les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens** (*files électriques, téléphoniques ou éclairage public*).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.

Fleurissement de nos villages

L'opération "Graines de jachère " annoncée dans "La Grappe de juillet 2023" sera lancée au printemps 2024 si vous êtes assez nombreux à remettre en mairie le coupon détachable ci-dessous.

Nom / Prénom :

Adresse :

Je souhaite participer à l'opération "Graines de jachère 2024".



ETAT-CIVIL 2023

Naissances

Loïs SALMONIE, le 31 décembre 2022

Mahé MADEJ, le 10 janvier 2023



Mariage

Benjamin PHILIPPE et Charlotte COQUEREL, le 23 juin 2023

PACS

Laurent CARRRA et Virginie LAMBERT, le 07 novembre 2023

Décès et inhumations dans le cimetière communal

Mme GRILLET née TOUBLANT Marie Josèphe Anne, le 20 février 2023

M. BOUT DE MARNHAC Jean Marie, le 30 mai 2023

M. HERPIN Jean-Jacques, le 19 novembre 2023

Parrainage civil

Gustave de MIRMAN BÉGAUD, le 26 août 2023



MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

« soigner et aider c'est notre métier »

Aide Soignante

Toilette médicalisée

Prévention d'escarres, surveillance de l'état général, habillage et transfert.

Aide à Domicile

Entretien du logement, aide à la personne, aide à la toilette, préparation et prise des repas, courses. Soutien et accompagnement.

**Venez nous rencontrer pour tout complément
d'information :**

**23, bis avenue de la République
17770 BURIE**

Tél. 05.46.91.57.11 - Télécopie 05.46.91.41.86

E-mail : sipar@sipar17.fr

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité.

La formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR, c'est une équipe de :

45 Aides à Domicile

12 Aides Soignantes

6 Administratifs

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la CDA de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.



Petite unité de vie pour **personnes âgées**, la **Marpa des Borderies**, située à **CHÉRAC** propose depuis plus de 30 ans, confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial.

La solitude à domicile vous pèse ? Difficultés à faire face aux contraintes du quotidien ? La Marpa est la solution.

- Vous disposez d'un logement que vous aménagez à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges** et permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (*infirmiers, kinésithérapeute...*).

La Marpa, un lieu où il fait bon vieillir. N'hésitez pas à vous renseigner.

6, chemin des Borderies 17610 CHERAC - Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**
05.46.96.35.73 - Mail : marpacherac17@wanadoo.fr - Site Internet : www.marpa.fr



Villars les Bois

420 J'aime • 465 followers

En savoir plus

J'aime

Envoyer un message

Conçu pour partager avec vous et communiquer, pour informer sur les actualités et les différentes manifestations sur la commune, les communes voisines, la CDA et la Charente-Maritime. N'hésitez pas à le consulter, on attend vos likes !

VOUS VENEZ D'EMMENAGER

A VILLARS LES BOIS ?

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au sein de notre commune. Vous trouverez à la mairie tous les renseignements utiles à la vie quotidienne.

MAIRIE

39, rue de la Mairie
17770 VILLARS LES BOIS

☎ 05.46.94.96.24

contact@communevillarslesbois.fr

www.communevillarslesbois.fr

Ouverture au public :

Mardi 18h à 19h30

Jeudi 14h à 18h

DATES A NOTER



ASSEMBLEE GENERALE DU CREDIT AGRICOLE

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale **le 8 mars 2024** à 18h30 sur le thème de la *Responsabilité Sociétale des Entreprises*.



Les élections européennes se dérouleront le 09 juin 2024.

REPAS CONVIVIAL

Ouvert à toute la population de Villars les Bois

Samedi 17 février 2024 à 12h à la salle des fêtes

Venez partager ce moment de convivialité !

Offert aux personnes de plus de 65 ans

FOURRIERE COMMUNALE



La commune est dotée d'un espace pour recueillir les animaux errants en transit vers le refuge de la SPA de Saintes.

Si vous repérez un chien ou un chat en état de divagation, appelez le secrétariat de la mairie afin qu'il puisse être pris en charge.



Le refuge du Bois Rulaud est ouvert tous les jours, fériés compris, de 14h à 18h.

Vous pouvez bien sûr y adopter un des protégés de la SPA. Vous avez également la possibilité de devenir parrain ou marraine de l'un d'eux contre une participation financière mensuelle.

Ce refuge dispose d'un service de gardiennage qui permet d'accueillir des chiens ou des chats pour une durée plus ou moins longue.

**La S.P.A.
de SAINTES**
Reconnue d'utilité publique



Refuge du Bois Rulaud

Route des Gauthiers – 17100 SAINTES

Site Internet : [//spa.de.saintes.free.fr](http://spa.de.saintes.free.fr)

Mail : spa.de.saintes@hotmail.com

CONSEIL AUX PROMENEURS

Pour votre sécurité, lors de vos promenades à pied ou à vélo, vous pouvez porter un vêtement réfléchissant. Cet équipement permettra de vous signaler auprès des autres usagers dans nos bois, chemins de randonnées...



Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

Mr BARBIER Dominique, agent recenseur passera à votre domicile entre le 18 janvier et le 17 février 2024.



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.



C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !



L'heure
CiViQUE
Villarboisienne

Votre commune est partenaire de L'heure Civique, un dispositif géré par votre mairie et qui met en relation des volontaires de la commune avec des personnes ou organismes ayant besoin d'aide ponctuelle à VILLARS LES BOIS. Ces actions peuvent être collectives en venant prêter main forte aux associations du territoire et à la commune ou interpersonnelles aidant ponctuellement un voisin.

Et si vous donniez une heure de votre temps par mois pour des actions d'entraide et de solidarité à VILLARS LES BOIS ?

**Une heure par mois ?
Chacun d'entre nous peut le faire !**

Voici quelques exemples d'actions : plantations d'arbres, visites de courtoisie, aide à l'installation lors d'une fête, accompagner faire une course...

Pour devenir volontaire de L'heure Civique Villarboisienne, inscrivez-vous sur le lien : villars-les-bois.lheurecivique.fr

Merci pour votre engagement !

Aussi, en tant qu'habitant présent sur la commune, lorsque vous avez besoin d'une aide ponctuelle qui relève de l'entraide de voisinage (changement d'une ampoule, aider à déplacer un meuble, aide aux devoirs, etc...), contactez votre mairie.



NOS COMMERÇANTS AMBULANTS SE PRÉSENTENT



La Cagouille Pizza est une petite pizzeria ambulante qui sillonne la campagne autour de notre commune depuis maintenant 4 ans. Gwenn et Doryan, cousins et co-équipiers vous proposent une carte de 25 pizzas artisanales, des desserts maison et des rafraîchissements.

Il y a 10 ans, Gwenn a été formé à l'Ecole Française de Pizzaiolo. Vous y trouverez des pizzas classiques mais aussi des créations plus dépayssantes. Deux tailles sont proposées : 24 cm et 31 cm.

N'hésitez pas à modifier votre pizza en choisissant votre base préférée : base tomate, base crème fraîche, base moutarde à l'ancienne, base crème à l'ail.

Chaque semaine, La Cagouille pizza vous présente une pizza de la semaine ainsi qu'un tiramisu maison. *(détails sur leur page Facebook et sur Instagram : La cagouille pizza).*

Pour savoir où ils se trouvent :

Lundi (2ème et 4ème) : Saint Sulpice de Cognac Mardi : Ecoyeux

Mercredi : Migron Jeudi (1er et 3ème) : Prignac / (2ème et 4ème) : Authon

Vendredi (1er et 3ème) : Villars les Bois - au Marché paysan Arts-Terre (2ème et 4ème) : Mesnac

Réservations par SMS jusqu'à 17h30, ensuite appel téléphonique 07.71.57.80.29.

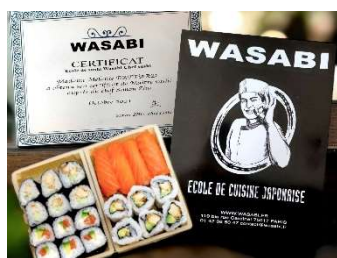


Bonjour à tous les habitants de Villars les Bois,

Je m'appelle Mélanie, ayant pas mal voyagé et étant adepte des sushis et des makis, j'ai passé une formation pour devenir Maître Sushi.

Aujourd'hui, je vous propose la livraison de ces spécialités japonaises faites par mes soins.

Mon véhicule est équipé d'une glacière professionnelle à compression. Les réservations s'effectuent la veille de mon passage sur les communes suivantes par SMS au 06.41.03.18.91.



Lundi : Authon

Mardi : Burie

Mercredi : Cherves

Jeudi : Saint Bris des Bois

Vendredi : Brizambourg



Habitant à Villars les Bois, il m'est facilement possible de livrer les habitants de la commune du lundi au vendredi en soirée. Vous pouvez commander le nombre de pièces que vous désirez.

Les recettes proposées : Maki Saumon Avocat Philadelphia
California Poulet Crispy, Avocat, Mayonnaise, Oignons frits
Sushi Saumon

Chaque semaine, une nouvelle création s'ajoute à la carte *(Sur Facebook et Instagram : Maki Me Happy).*

Le midi, je peux livrer votre entreprise *(conditions à définir ensemble préalablement).*



HORAIRES D'OUVERTURE DE VOS BUREAUX DE POSTE

BRIZAMBOURG

5, rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG
Lundi au vendredi : 10h à 12h30
Samedi : 9h à 12h

BURIE

4, place de l'Hôtel des Postes
17770 BURIE
Lundi au samedi : 9h à 12h
Lundi, mercredi, vendredi : 13h30 à 16h30

MIGRON

2, avenue de la République
17770 MIGRON
Lundi au vendredi : 13h15 à 16h30

ENEDIS

Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 726 750 17

(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.



LES NUMEROS A CONNAÎTRE

Samu : **15**

Police secours : **17**

Pompiers : **18**

Numéro d'urgence : **112**

Numéro d'urgence : **114** (personnes malentendantes)

Gendarmerie de Burie : 05.46.94.90.83

Gendarmerie de Matha : 05.46.58.50.17

Centre Hospitalier de Saint Jean d'Angély : 05.46.59.50.50

Centre Hospitalier de Saintes : 05.46.95.15.15

Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE : VILLARBOISIENS PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD LE 27 JANVIER 2026 !



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications.

D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (*appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc...*). Au contraire, l'ensemble de ces services est disponible sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à VILLARS LES BOIS en 2026.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, VDSL, etc...) aura lieu au plus tard le 27 janvier 2026 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise,
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre opérateur, vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

Pour approfondir ce sujet : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

PROPRIETAIRES : DES AIDES FINANCIERES

POUR L'ASSAINISSEMENT EXISTENT

Vous êtes propriétaire et vous devez vous mettre en règle au regard des obligations en matière d'assainissement collectif ou individuel, le Département de la Charente-Maritime met des moyens à votre disposition.

POUR QUOI ?

- ✓ Permettre aux ménages modestes de se mettre aux normes en matière d'assainissement.
- ✓ Valoriser un logement au moment de la vente du bien immobilier.
- ✓ Agir pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement.

POUR QUELLES OPÉRATIONS ?

- ✓ Installations d'assainissement non collectif (ANC) se trouvant en situation « non conforme » au regard du dernier contrôle de fonctionnement du réseau d'assainissement effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et ayant un délai de réalisation des travaux inférieur ou égal à 4 ans, dans le cadre d'une installation existante.
- ✓ Installations d'assainissement collectif (raccordement situé dans la partie privative) se trouvant dans l'obligation d'être raccordées à un réseau public d'assainissement.

POUR QUI ?

- Les ménages propriétaires d'une résidence principale datant de plus de 15 ans.
- Sous conditions de ressources : le niveau de revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous (revenu fiscal de référence N-2) :

Barème en vigueur au 01/01/2023	
NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	RESSOURCES
1	16 229 €
2	23 734 €
3	28 545 €
4	33 346 €
5	38 168 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €

COMMENT ?

Le montant de la subvention départementale représente 30% du reste à charge des travaux avec un plafond de 3 000 € par dossier (*après déduction des autres subventions éventuelles*).

Sur réception des pièces justificatives, le montant de la subvention est validé par un arrêté et versé directement à l'entreprise ayant effectué les travaux ou directement au bénéficiaire ayant lui-même réalisé les travaux.

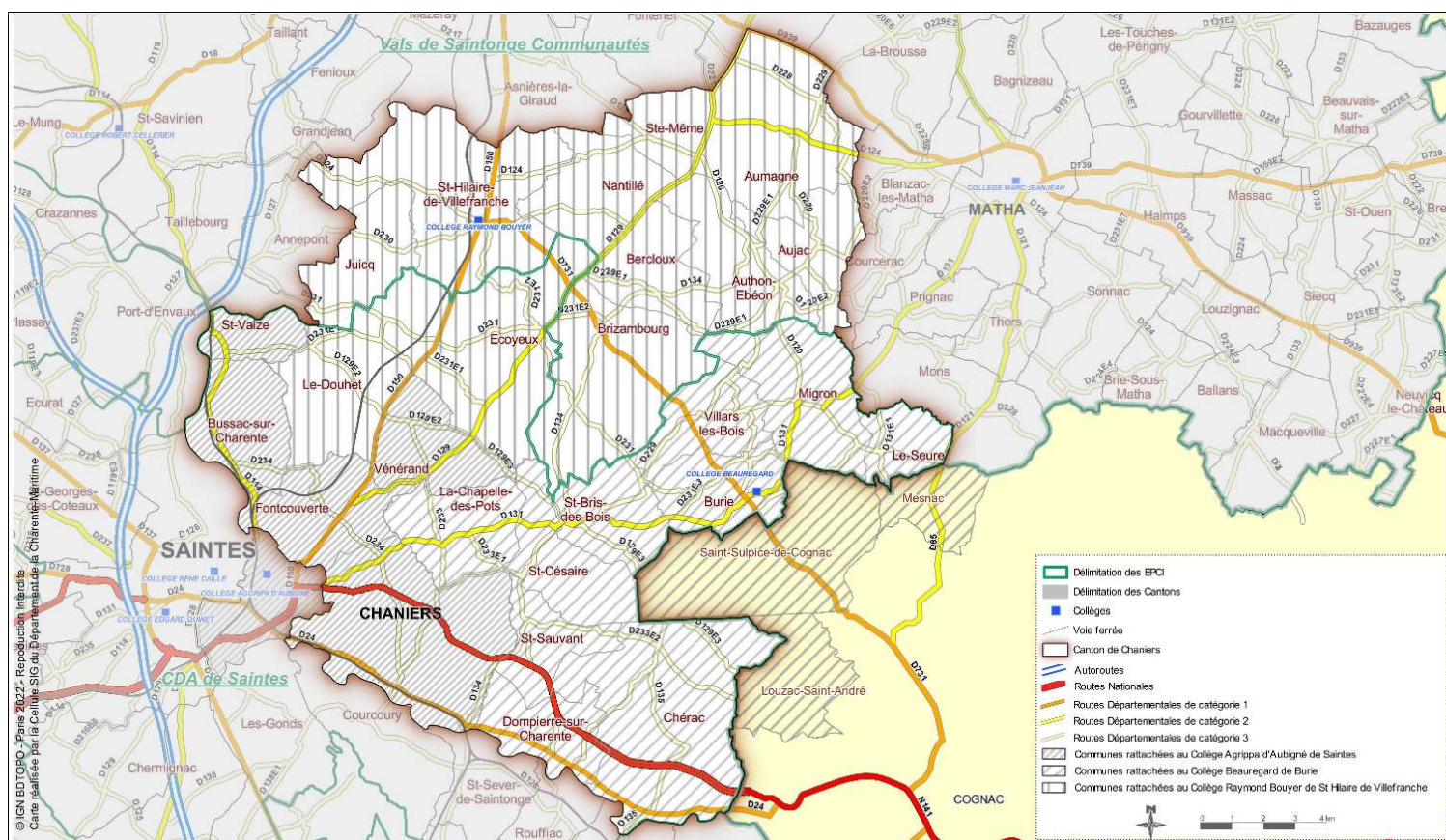
VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SUR LE CANTON DE CHANIER

Corinne GREGOIRE

Tous les mardis de 14h à 16h
aux mairies de Fontcouverte et
St-Hilaire de Villefranche sur RDV
au **06.62.63.65.70**
Par courrier :
Corinne GREGOIRE
24, rue du Crignolet
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
corinne-gregoire@bbox.fr

Fabrice BARUSSEAU

Tous les jeudis de 14h à 16h
aux mairies de Chaniers et
Villars les Bois sur RDV
au **06.65.62.89.98**
Par courrier :
Fabrice BARUSSEAU
22, rue du Lavoir
17770 VILLARS LES BOIS
baru@wanadoo.fr



Canton de CHANIER

DEVIENT « Saintes, Grandes Rives, l'Agglo »

Dénommée Communauté D'Agglomération de Saintes depuis le 1^{er} janvier 2013, date de la fusion des communautés du pays santon, du pays buriaud et de 5 communes, l'intercommunalité se cherchait une nouvelle identité. Elle a été dévoilée le 6 juillet en conseil communautaire.

Pourquoi changer de nom ?

L'agglomération a dix ans et a souhaité amorcer un nouveau virage et donner d'elle une image plus dynamique et moderne.

Pourquoi « Grandes Rives » ?

Le territoire de l'agglomération est traversé par de multiples cours d'eau, le plus important bien sûr la Charente, mais également le Coran, la Seugne, le Gua, l'Antenne, l'Arnould, l'Escambouille, le Bourru...

Pourquoi « Saintes » ?

L'agglomération est constituée de 36 communes dont une ville centre au poids démographique important dans l'agglomération (26 000 habitants).

Horaires déchèterie de Burie

Automne – Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi : 9h30 à 11h45 – 14h à 16h45

Vendredi : 14h à 16h45

Fermée le mercredi et le vendredi matin

Printemps – Été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 8h à 11h45 – 13h à 15h45

Fermée le mercredi



PORTAIL ECOCITO

Service en ligne pour accéder à vos données de collectes et de factures

L'Agglomération s'engage au quotidien pour améliorer la gestion des déchets pour les habitants du territoire. Depuis octobre 2023, la Communauté d'Agglomération de Saintes propose un portail en ligne pour suivre sa production de déchets, ses factures et effectuer des démarches en ligne.

Rendez-vous sur <https://agglo-saintes.ecocito.com> pour créer votre espace personnel.

Pour tout renseignement, contactez le service redevance de la régie des déchets :

Par mail : dechets@agglo-saintes.fr

Par téléphone : 05.46.93.41.50

Personne âgée ou proche aidant, des coordonnateurs autonomie vous accueillent pour vous informer

En Charente-Maritime, dans des structures d'accueil de proximité, des équipes vous informent, vous orientent et vous accompagnent sur :

- **Les aides financières :**
 - ✓ Allocation Personnalisée d'Autonomie.
 - ✓ Allocation logement.
 - ✓ Aide sociale.
- **Le soutien à domicile :**
Ménage, jardinage, courses, repas, toilette, téléassistance, santé, soins infirmiers.
Aménagement de l'habitat.
- **Les formes d'hébergement :**
 - ✓ Les établissements pour personnes âgées, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour.
 - ✓ L'accueil familial.
- **L'accès aux loisirs :**
Activités sportives et culturelles, clubs des aînés et séjours de vacances.
- **Le transport :**
Taxis, ambulances, bus et train.

N'hésitez pas à contacter votre coordinateur ☎ 05.46.97.54.93



POINT JUSTICE D'ACCES AU DROIT

Lieu d'accueil gratuit situé 6, avenue de Bellevue à Saintes, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources. Il permet de donner une information sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes. Les consultations essentiellement sur rendez-vous sont confidentielles.

Contact : ☎ 05.46.73.41.18

pad@agglo-saintes.fr



L'art à côté de l'eau ... de janvier à septembre

Nous observons les effets du changement climatique: abondantes précipitations, débordements des rivières, déracinement des arbres, inondations ou, au contraire, sécheresse, dépérissement des végétaux, contractions des argiles et mise en péril d'habitations, multiplication d'espèces animales ou végétales invasives (Jussie, moustique tigre, écrevisse, grenouille ouaouaron, etc...) qui bouleversent les écosystèmes en place... **Pas de doute, nous sommes en pleine transition écologique !**



L'art à côté de l'eau...

**4 artistes d'Art fil rouge
réalisent
des installations visuelles**



Où et grâce à qui ?

Les communes de Saint Sauvant Saint et Bris des Bois
La commune de Burie et sa Médiathèque
Arts Terre et la municipalité de Villars-les-bois
La CDA de Saintes

Quand et comment ?

De juin à septembre

Des œuvres interactives,

Des animations sur les sites :

théâtre-forum, danse, ateliers créatifs

Mais pas question de « poser une œuvre » sur un lieu sans échanger avec vous !

En janvier/février, vous serez conviés à des **rencontres** pour vous permettre d'exprimer vos constats, ressentis et questionnements ! 2 grandes thématiques seront abordées :

- *Comment pouvons-nous mieux préserver et utiliser l'eau, ressource indispensable à la vie ?*
- *Comment pouvons-nous mieux préserver l'environnement et la biodiversité ?*

Notre travail prendra sa source dans ces rencontres !

Les dates de ces rencontres seront communiquées dans la presse locale et par flyers chez vos commerçants

VOUS AVEZ DES CHOSES A DIRE ! PARTICIPEZ ! PROPOSEZ VOTRE EXPERTISE !

CONTACTEZ-NOUS ! artfilrouge@orange.fr // FB : ART FIL ROUGE // 06 85 55 67 80

• Ouverture d'un Atelier Théâtre-forum (de 12 ans à ...)

Pour le projet **L'Art à côté de l'eau d'Art fil rouge**, Jacques Imagin' ouvre un atelier théâtre-forum pour préparer deux interventions sur le thème de l'eau. Le théâtre-forum est *interactif*, il permet aux comédiens de *s'exprimer* sur des sujets présentés au public dans de courtes scénettes de 3 à 5' ; le public peut intervenir, donner son point de vue et proposer des solutions. L'atelier est aussi un outil pour acquérir de la *confiance en soi*, oser prendre part au débat, être en harmonie avec les autres.

Vous avez envie de faire du théâtre, en amateur ou professionnel, vous avez 12ans ou plus... Vous avez des choses à dire et l'envie de les partager avec d'autres !

Rejoignez l'atelier 2 dimanches après-midi par mois de janvier à mai !

Contacts : Jacques Imagin' 06 83 72 36 33 et Art fil rouge : 06 85 55 67 80

1ers RDV Dimanches 14 et 28 Janvier, 15h à 18h, à SAINT SAUVANT à l' ancienne Ecole B. Morand,

Les prochains RDV et les prochains lieux seront fixés avec les participants.



2024

*Le Maire et le
Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux*